



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 8 OCTOBRE 1845.

Le Constitutionnel prêche ouvertement une nouvelle croisade contre le ministère; il faut qu'on s'en débarrasse à tout prix, et il engage les honnêtes gens de tous les partis à s'unir pour obtenir ce résultat. « En résumé, dit-il, l'union des diverses fractions de l'opposition dans un vote anti-ministériel est l'acte le plus légitime, le plus honorable qu'il y ait, et nous désirons vivement que par tout, lors des prochaines élections, cette union se réalise. »

Nous aussi nous pensons que l'on doit s'unir pour renverser le ministère; nous savons qu'il pèse considérablement sur le pays, qu'il compromet nos intérêts et notre dignité à l'extérieur, et qu'à l'intérieur il étouffe tout sentiment généreux au moyen de la corruption et de l'exploitation des intérêts matériels; sa présence au pouvoir est un mal pour la France, et tout acte tendant à faire cesser ce mal est moral et doit être accompli. Mais quand il s'agit de produire un acte politique, il ne faut pas seulement s'occuper de sa moralité actuelle, de son utilité immédiate; on doit encore considérer ses résultats lointains, en envisager toutes les conséquences.

Ainsi, on ne peut pas se coaliser pour renverser le ministère sans se demander comment on le remplacera. La question de coalition ne peut donc pas être circonscrite à ce seul fait d'arriver à un vote anti-ministériel. Il faut aller plus avant et savoir ce que ce vote produira. Voilà pourquoi, à l'époque où le centre gauche et la gauche ont publié leurs manifestes, nous les avons interpellés sur le point de savoir quelles réformes on aurait à attendre de l'avènement d'un ministère nouveau. On sait combien les réponses qui se sont faites ont été ambiguës et douteuses. A n'en pas douter, le centre gauche et la gauche n'ont pas la volonté de s'engager pour l'avenir; c'est ce qui rend toute coalition suspecte; c'est ce qui entrave toute combinaison entre les diverses fractions de la chambre; pour tout dire en un mot, on craint d'être dupé.

La coalition de 1839 est un précédent qui doit faire réfléchir les hommes sincères; nous l'avons signalée en son temps comme une faute; voyons, avant de nous livrer à une autre coalition, si nous ne commettrions pas une faute nouvelle. Expliquons-nous clairement, sans détours, sans réticences. Nous le pouvons d'autant mieux que nous sommes bien assurés que les élections générales n'auront pas lieu cette année, et qu'on ne pourra pas nous reprocher de faire obstacle à telle ou telle combinaison savamment préparée.

Dans une coalition, on doit examiner deux choses essentielles : les forces numériques et les forces morales.

Parlons d'abord des forces numériques.

On peut bien, ce nous semble, savoir le nombre de voix dont chaque fraction peut disposer dans le corps électoral. Eh bien! c'est ce total qu'il faut faire ressortir pour chaque fraction, et dont on doit se servir pour indiquer le droit de chacune à tel ou tel nombre de candidats.

Evidemment, si le parti radical compte pour un dixième dans la balance des forces électorales, on doit lui prêter concours pour qu'il ait à la chambre un dixième des députés qui la composent, et réciproquement.

Voilà, selon nous, un point de départ essentiel pour toute coalition. Nous radicaux, nous n'avons, en l'état des choses, qu'un intérêt bien secondaire à un changement de ministère; mais nous avons un intérêt majeur à avoir à l'extrême gauche un nombre plus

considérable de députés. Pour réaliser cette augmentation de l'extrême gauche, nous pouvons nous coaliser; toutefois, nous ne le pouvons qu'en faisant nos conditions, et en matière de chiffres les conditions sont toujours faciles à établir si on veut y mettre de la bonne foi. Pour nous résumer, nous demandons au Constitutionnel s'il consent à accepter une liste de candidats radicaux proportionnée au nombre de voix dont nous pouvons disposer dans les collèges électoraux.

Après la question des forces numériques des diverses fractions du corps électoral vient naturellement celle de l'emploi de ces forces; une fois créées, il faut les utiliser. L'extrême gauche ne peut consentir à être un instrument aveugle au service des autres fractions de la chambre; il faut donc qu'elle fasse aussi ses conditions de coopération; mieux vaut les émettre avant qu'après les élections; elle ne peut pas se coaliser sans être assurée que la coalition fera droit à certaines de ses prétentions.

Sur ce point il y a encore nécessité de s'entendre avant de se coaliser. Il ne s'agit pas d'enfler outre mesure ses prétentions; mais il faut, en les posant, faire bien comprendre à la gauche qu'on a dans l'opinion une puissance morale dont elle ne jouit plus, qu'elle en a besoin pour réussir, et qu'on ne la mettra pas étourdiment à son service. Telles sont, selon nous, les seules bases rationnelles d'une coalition. Veut-on s'entendre sur ces bases, oui ou non?

La gauche constitutionnelle ne peut pas en douter: sans le concours des radicaux, elle sera fortement entamée. On ne doit donc le lui prêter qu'autant qu'il sera fructueux à la cause de la liberté. On ne peut plus se payer de mots et de promesses faites à huis-clos: ces choses-là sont usées. Ce qu'on exige, ce sont des stipulations claires, précises et appréciables, faites sous la responsabilité des hommes politiques qui par leur position entretiennent dans des pourparlers relatifs à une nouvelle coalition.

Nous reconnaissons avec le Constitutionnel « que la France court le danger de perdre, par lassitude ou par dégoût, toutes les conquêtes de 1789 et de 1830. » Nous qui voulons non seulement préserver le peu qui nous reste de ces conquêtes, mais encore les consolider et les étendre, nous désirons donc utiliser les forces électorales dont nous pouvons disposer, et les faire servir à ce but louable et patriotique. Si nous en faisons un emploi inintelligent, nous aurions les plus grands torts, non seulement envers notre parti, mais encore envers le pays, car nos opinions seules pourront un jour lui rendre son importance politique.

Nous reviendrons ultérieurement sur cette grave affaire de coalition; pour le moment, nous avons simplement voulu indiquer les bases qui peuvent servir à la constituer.

Notre système de la paix à tout prix a conclu, à l'occasion de nos possessions d'Afrique, deux traités dont les fatales conséquences se feront long-temps sentir.

Le premier n'est que trop connu sous le nom de traité de la Tafna; il a été conclu par M. le maréchal Bugeaud avec une imprévoyance qu'on pourrait presque appeler de la trahison, si depuis M. Bugeaud n'avait cherché à réparer la faute irréparable qu'il commit en le signant. C'est ce traité qui a constitué la puissance d'Abd-el-Kader, puissance qui n'a fait que s'étendre et grandir.

Le second est celui que, pour être agréables à l'Angleterre, pour permettre au roi d'aller cimenter à Windsor la fameuse entente cordiale tant prônée par le ministère, nous nous sommes empressés de signer après la bataille de l'Isly et les bombardements de

Tanger et de Mogador. Les circonstances ne commandaient en aucune façon d'apporter autant de précipitation dans la conclusion de ce traité, et, en admettant même que la France eût quelque intérêt à en presser la conclusion, cela ne devait pas dispenser les négociateurs qui l'ont discuté et conclu de stipuler des garanties un peu plus sérieuses que celles véritablement illusoire qui nous ont été si facilement accordées.

Nous commençons à porter la peine de l'inhabileté ( nous ne voulons pas nous servir d'un mot plus sévère ) qui a présidé à la rédaction du traité de Tanger. Ce traité a été vivement attaqué dans les deux chambres; le cabinet a cherché à le défendre et à démontrer qu'il devait produire des résultats merveilleux. C'était, selon M. Guizot, qui a débité là dessus les phrases les plus solennelles et les plus retentissantes, un fait énorme que la mise hors la loi d'Abd-el-Kader. Eh bien! cet homme mis hors la loi, cet homme qui désormais devait être dans l'impossibilité de contrarier notre établissement en Afrique, cet homme a reparu avec tout son prestige et toute sa force.

Les lettres et journaux d'Alger du 30 septembre nous ont apporté la nouvelle d'un bien cruel événement. Une colonne de 450 hommes, amenée dans une embuscade, sur la frontière du Maroc, par la trahison d'un caïd indigène qui demandait protection, a été enveloppée par toutes les forces d'Abd-el-Kader et entièrement écrasée.

L'Algérie émet, à l'occasion de ce déplorable massacre, une opinion à laquelle nous voudrions pouvoir nous rattacher comme à un dernier espoir. Suivant ce journal, il est impossible qu'un aussi grand nombre d'officiers et de soldats aient été massacrés. Abd-el-Kader était présent, et il est certain qu'il aura cherché à faire des prisonniers. L'Algérie pense donc que le prochain courrier nous apprendra qu'un grand nombre de nos compatriotes existent encore, et qu'ils ont trouvé dans le camp de l'émir les égards et les soins dus au malheur. Toutefois elle contient un récit des faits qui se sont passés, et ce récit confirme de tous points celui que l'on connaît. Voici ce que nous y lisons :

« Les hommes comptaient sur une absence de sept à huit heures au plus et avaient laissé leurs sacs au camp. La colonne marchait sans défiance, un peloton de hussards à l'avant-garde, la compagnie de carabiniers à l'arrière-garde, le reste des troupes au centre, lorsque tout-à-coup, en débouchant du dernier contrefort qui mène dans la plaine, l'avant-garde est enveloppée par une nuée de Kabyles. Le colonel Montagnac, qui marchait en tête, est tué un des premiers.

« A cette nouvelle, le commandant Froment-Coste, des chasseurs d'Orléans, ordonne aux soixante hussards de charger l'ennemi et de l'attendre un moment pour qu'il pût rejoindre l'avant-garde et le gros de la colonne.

« Les hussards partent au galop, mais ils reviennent bientôt, réduits de moitié; trente des leurs étaient restés sur le champ de bataille. Les trente hommes qui restaient se rallient et poussent une nouvelle charge. Un seul homme est revenu; c'est celui qui a porté au camp de Djemma-Ghazaouat la première nouvelle de notre défaite.

« Pendant ce temps, le commandant Froment-Coste, qui s'efforçait toujours de dégager son avant-garde, tombait mortellement blessé. L'avant-garde était alors complètement détruite. Ehardie par ce premier succès, la masse des ennemis se ruait sur le centre; les Kabyles semblaient sortir de dessous terre.

« Ce qui restait des deux compagnies du centre s'était formé en carré et faisait un feu nourri; mais bientôt les munitions ont manqué, et il a fallu se battre à l'arme blanche. Nos soldats étaient un contre vingt; ils ont succombé.

« Cependant la compagnie de carabiniers de l'arrière-garde, coupée du centre depuis le commencement de l'action, et vigoureusement attaquée, s'était retirée en bon ordre, et était parvenue à gagner un marabout voisin, celui de Sidi-Ibrahim.

« Vers le soir du deuxième jour, désespérant de recevoir des secours, le capitaine de Géreaux, seul officier qui n'eût pas été tué, ordonna à ses soldats de sortir du marabout pour se diriger sur Djemma-Ghazaouat. Parvenue, après des efforts prodigieux, à une lieue environ du camp, cette petite colonne dut traverser un ravin rempli de Kabyles. La lutte avait trop duré, les forces de nos

FEUILLETON DU CENSEUR. — 9 OCTOBRE.

### LE FEU ET L'EAU,

#### OU LES SUITES D'UN SONNET.

NOUVELLE.

(Suite et fin.)

Ernest avait une forte tête; M. Oblat ne tarissait pas en éloges sur son compte. Plongé toute la journée dans une odeur de chandelles qui avait été en fuite une vingtaine de commis, le neveu de M. Noblet tenait une exacte de toutes les caisses expédiées, dressait les factures, encaissait les recettes et surprenait son patron par une activité qui ne se ralentissait jamais. Pour avoir la libre disposition de ses soirées, il avait décidé de ne pas aller chez un professeur de tenue de livres, et il ne vit jamais cependant la figure. Ce n'était là qu'un prétexte; Ernest imagina pour faire librement ses nocturnes et sentimentales promenades dans la rue où Flora demeurait.

— Elle lisait, elle aussi, des romans, et elle découvrit bientôt dans ces nombreuses lectures que l'amour serait pour elle une chose sainte et sacrée. Une vieille servante dévouée à sa mère, veuve depuis dix ans, et qui se confiait à elle, cette servante, mise sur la trace d'Ernest, rapporta à la jeune fille que son inconnu était un garçon plein d'esprit et d'honneur, et à la mère Martin que le neveu de M. Noblet était en passe d'hériter d'une trentaine de mille francs de rente; elle avait provoqué adroitement les indiscrettes révélations de Nanon. Quant à Ernest, il ne savait rien de rien; mais dans telle rue, à tel numéro, logeait la perle des Marquises; mais dans quelle eau trouble ou pure lui fallait-il pêcher cette perle? Voilà ce qu'il ignorait.

— La veuve Martin et Gotton, sa servante, se promirent de tirer un excellent parti de l'amour d'Ernest Désarnauds pour Flora, et n'établirent aucun lien de cette jeune fille qu'une de ces gardes qui laissent à un amant bien aimé assez de champ pour accroître, par une foule de prétendus ha-

sards et de rencontres en apparence surprises, une passion adroitement surveillée.

Ernest aurait voulu des obstacles. Il se croyait tant d'esprit, et il avait tant de belles phrases rentrées dans la gorge, que son plus grand bonheur aurait été de tenir des discours poétiques et de cadencer harmonieusement des phrases, à la dérobée, devant une fenêtre, pendant une nuit sombre, à une jeune fille émue et heureuse. L'héroïne de ses fantaisies devait être, pensait-il, une timide enfant, bien farouche même, qui mettrait au moins six mois d'intervalle entre un baiser sur une main avec peine tendue et un autre sur une joue vite retirée. Ernest se plaisait à échelonner ainsi ses joies calculées; il divisait son roman par chapitres, et il désirait, par l'effet de sa lymphie très paisible, que le dernier fût reculé le plus possible. Il y a de ces jeunes gens-là par le monde, croyez-le bien. Mais un soir, tandis qu'il s'approchait, non sans émotion, de la fenêtre de Flora, il vit une forme blanche se dessiner sur le fond obscur de l'appartement. La jeune fille était dans un état de fébrile surexcitation. Ernest s'approche, et la vision charmante ne disparaît pas. Etourdi par son bonheur, l'amant calculateur devint éloquent, et ses paroles étaient avidement recueillies. Enfin ces mots se détachèrent des lèvres tremblantes de Flora :

— N'est-ce pas que c'est pour la vie?

Ernest, malgré un trouble naturel, fut un instant interdit. Il y avait dans cette question une puissance et une décision qui l'étonnèrent; le roman devenait une histoire.

— Mais sans doute, répondit-il avec un léger effort mal déguisé.

— Je suis Italienne par ma mère et Espagnole par mon père, dit Flora; c'est vous dire que je suis...

Flora n'osa achever.

— Et puis, reprit-elle après un moment de silence, si vous m'abandonniez maintenant, oh! je serais capable...

— De quoi? dit le pacifique Ernest.

— De me tuer.

— De vous tuer?

— Oui, après m'être vengée.

Je dois dire que Flora avait la figure d'une Vierge de Raphaël.

— Et, continua-t-elle, ne croyez pas m'échapper. Je sais qui vous êtes : vous vous appelez Ernest Désarnauds; vous avez un oncle avare qui se nomme Noblet et une cuisinière appelée Nanon.

— Mais qui vous a si bien instruite?

Flora ne répondit pas à cette question, et ajouta :

— Laissez-moi croire qu'un ange, vous prenant par la main, vous a conduit à moi, que vous êtes né de mes rêves, que vous marcherez toujours à côté de moi dans ce chemin où l'amour est l'unique soleil.

— Aimez-vous les sonnets? dit imprudemment Ernest.

— Je suis Italienne par ma mère, et vous me demandez si j'aime les sonnets?

— Eh bien! voici ma réponse à tant d'amour.

Et Ernest tira de sa poche un petit carré de papier où il avait écrit un sonnet à sa belle inconnue.

Flora prit le sonnet, s'approcha d'une table où brûlait une bougie et lut les vers d'Ernest. A chaque vers, elle écartait de ses doigts le voile de pleurs qui obscurcissait ses yeux.

Ernest avait trop triomphé; il s'était trop déguisé. Des centons de Lamartine et de Sainte-Beuve, habilement enchaînés, firent jaillir des flots de poésie amoureuse aux regards séduits de Flora, qui, accourue vers la fenêtre et posant sur son cœur la page d'Ernest, dit avec une émotion extraordinaire :

— Là et puis dans ma tombe cette première lettre d'amour! Je ne m'en séparerai plus.

Ernest, par l'effet d'une vanité de bel-esprit, avait signé le sonnet : ERNEST DESARNAUDS.

Le lendemain, Ernest revint au rendez-vous. Flora ne démentait pas sa double origine; ce soir-là, elle vint attendre le neveu de Noblet sur le seuil de sa porte, et quand Ernest parut, elle mit son bras sur celui du jeune homme et lui fit prendre la route qui conduisait à un boulevard voisin tout-à-fait solitaire. Ernest, enhardi par la scène de la veille, s'était dit de tirer un bon parti de la double origine de Flora; aussi, prenant un certain air conquérant et posant son chapeau sur l'oreille, il voulut, quand les arbres du boulevard isolé versèrent une obscurité favorable, passer le bras

soldats étaient épuisés; aussi presque tous les carabiniers y sont-ils restés. C'est là seulement que le capitaine de Géreaux a été tué.

» 14 hommes seulement sont parvenus à gagner le camp, et de puis leur arrivée au milieu de leurs camarades, 4 sont morts des suites de leurs blessures.

» Pas un officier, pas un sous-officier n'a échappé. De toute la colonne, forte de 450 hommes, il n'en reste que 10.

» Aussitôt la nouvelle de ce désastre, le capitaine du génie qui commandait le camp de Djemma-Ghazaouat, en l'absence du colonel Montagnac, sortit avec 150 hommes. Mais il fut obligé de se replier devant des groupes nombreux et de revenir pourvoir à la sûreté de son poste. Il a lui-même perdu 7 hommes.

Voici maintenant comment l'Algérie apprécie la nature et la portée de l'événement dont on vient de lire les douloureux détails :

« Abd-el-Kader est enfin parvenu à rentrer dans le Tell à la tête de nombreux contingents fournis par les Beni-Snassen et autres tribus indépendantes de l'empire de Maroc, fanatisées par les prédications de l'ex-émir. Le temps du Ramadan, époque à laquelle la guerre sainte est la plus agréable à Dieu, devait favoriser tous ses projets. On annonce que les tribus soumises à notre domination n'ont pas osé résister à l'invasion et que toutes se sont ralliées à la bannière du prince des croyants.

» La situation est donc grave, mais il ne faut pas se l'exagérer. Le succès remporté par l'émir à Djemma-Ghazaouat pourra lui permettre d'agir, par la terreur, sur les tribus situées entre la Tafna et Oran; mais les nouveaux renforts de troupes qui sont dirigés sur cette province prouveront bientôt aux Arabes que nous sommes en mesure de les protéger et de les défendre contre notre ennemi commun.

» En résumé, si l'émir vient de remporter des succès éclatants dans la subdivision de Tlemcen, il faut reconnaître que ce sont des succès de surprise, l'un sur une colonne de 450 hommes entraînée dans un guet-apens, et l'autre sur une colonne de 1,300 hommes qui ne s'attendait à aucune résistance sérieuse. »

### Nouvelles d'Italie.

L'insurrection qui vient d'échouer dans les Etats-Romains paraît avoir été plus importante qu'on ne l'avait supposé d'abord. Voici ce qu'on lit dans le *Journal des Débats* :

Nous recevons aujourd'hui les lettres de plusieurs points d'Italie; elles nous donnent des détails précis sur la dernière tentative d'insurrection dans les Etats Romains. Cette tentative, ainsi que nous l'avons dit, a été opérée par des réfugiés italiens, auxquels s'étaient joints seulement deux ou trois réfugiés espagnols. Les insurgés ont pénétré isolément dans les légations par la république de San-Marino et le grand-duché de Toscane, et y ont organisé un vaste complot pour un soulèvement général du pays. A la tête du complot se trouvait un réfugié piémontais, Ribotti, qui, après 1833, avait servi en Espagne avec le grade de colonel, et s'était fixé depuis la fin de la guerre civile à Valence. Le gouvernement pontifical avait connaissance de son arrivée dans la Romagne, et avait donné l'ordre d'opérer son arrestation; mais Ribotti avait échappé à toutes les poursuites et s'était caché dans la ville de Rimini, où il a fait éclater l'insurrection. C'est dans la nuit du 25 au 24 que des bandes armées, ayant à leur tête Ribotti et un autre réfugié italien, le comte Pasi, ont parcouru les quartiers de la ville en proférant les cris de *Vive la constitution!* ont fait fermer les portes et ont pris possession de la ville avec une centaine de leurs partisans.

La garnison, qui se composait de 500 hommes d'infanterie et d'une batterie d'artillerie, a fait cause commune avec eux. La troupe a conservé la cocarde pontificale; les chefs et les soldats ont déclaré qu'ils voulaient rester fidèles au gouvernement pontifical, pourvu qu'il accordât une constitution au pays. Un détachement de quarante carabiniers, qui n'a pas voulu se joindre aux insurgés, a ainsi qu'un poste de douaniers en dehors de la ville, ont été désarmés; les soldats ont été emprisonnés. Là se sont bornés tous les efforts des insurgés de Rimini; ils n'ont pas pris possession du fort San-Leo, ainsi que nous l'avons annoncé par erreur, d'après les premières lettres qui nous avaient été adressées de Milan.

La ville de Ravenne, qui est située à dix lieues de Rimini, a suivi son exemple; elle a fait, dans la journée du 24, un soulèvement au nom de la constitution; mais le cardinal-légit qui réside dans cette ville, ayant à sa disposition des troupes pontificales et mille soldats suisses avec de l'artillerie, a fait immédiatement attaquer les insurgés. Une lutte sanglante a eu lieu, qui a duré, dit-on, pendant cinq heures; l'artillerie a tiré à mitraille dans les rues, et plusieurs habitants ont été tués. Les troupes pontificales ont eu de leur côté un officier tué, ainsi que quelques soldats suisses. Nous manquons de plus amples détails sur les événements qui se sont passés sur ce point. On nous annonce seulement que force est restée aux autorités et que la tranquillité a été rétablie dans la journée même. A la première nouvelle de l'insurrection de Rimini, le cardinal-légit de la province, qui réside à Forlì, a pris des mesures énergiques; il a rassemblé des forces considérables, notamment des troupes suisses, et les a dirigées, dans la journée du 26, avec de l'artillerie, contre la ville de Rimini.

Les insurgés, qui avaient eu déjà connaissance des événements de Ravenne, se sont décidés à quitter la ville, où ils croyaient ne pouvoir tenir. Aussi, à l'approche des troupes, après avoir déposé leurs armes sur la place publique, ils se sont enfuis les uns dans les montagnes, les autres sur les barques qui étaient à l'ancre dans le port. Pendant les trois jours de leur domination, ils ont respecté les propriétés et même les armes et les insignes du gouvernement pontifical; seulement, à leur départ, ils ont enlevé la caisse de la ville et la caisse d'épargne, ou ils n'ont trouvé que très peu d'argent. Aussitôt qu'ils eurent abandonné la ville, les anciennes autorités ont envoyé une députation au cardinal-légit et au commandant en chef de la colonne venant de Forlì pour déclarer que les habitants

étaient restés spectateurs passifs des événements, et pour implorer la clémence du gouvernement pontifical.

Les bruits les plus absurdes ont été répandus dans toute l'Italie. On écrit de Venise qu'on a fait circuler dans cette ville la nouvelle que les bateaux à vapeur français venaient d'opérer un débarquement à Civita-Vecchia, et que les autorités, dit-on, ont fait immédiatement armer un grand nombre de chaloupes prêtes à prendre la mer.

Quoique l'insurrection soit complètement avortée, il règne une grande fermentation dans les esprits; on craint que les insurgés réorganisent des guérillas dans les montagnes. Le gouvernement du grand-duché de Toscane a fait prendre des dispositions pour surveiller ses frontières. Les gouvernements des autres états d'Italie ont cru également devoir prendre des mesures de précaution.

### Paris, le 6 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Une correspondance d'Afrique annonce que le général Cavaignac, qui, avec une colonne de 1,300 hommes, s'était porté chez les Trara avant de connaître l'entrée de l'émir dans le Tell, a été atteint à l'épaule d'une balle qui fort heureusement n'a fait qu'une très légère blessure.

— C'est la seconde fois, depuis le commencement de cette année, que des chefs indigènes attirent nos garnisons hors des camps qu'elles occupent pour les faire exterminer au dehors ou surprendre nos postes dégaris de leurs défenseurs. A Sidi-Bel-Abbès, le caïd des Ouled-Brabim s'était conduit de la même manière que Moulei-Cheik vis-à-vis du commandant de Djemma-Ghazaouat.

Pourquoi, quand des demandes de secours nous sont faites par les chefs indigènes, ne pas exiger d'eux qu'ils restent en otage dans nos camps, comme garantie de leur bonne foi jusqu'au retour de nos troupes? Si Moulei-Cheik avait dû rester à Djemma pendant l'absence de nos troupes, il eût certainement hésité avant de sacrifier sa tête à coup sûr.

— Le roi entre aujourd'hui dans sa soixante-treizième année. Il y aura, à cette occasion, une grande fête à Saint-Cloud, où toute la famille royale se trouve en ce moment réunie. On avait pensé que les tristes nouvelles qu'on a reçues hier d'Afrique feraient ajourner cette fête. Il n'en sera rien, et la fête aura lieu malgré le deuil public qui accueille aujourd'hui partout le récit de l'embuscade de Djemma-Ghazaouat.

— On a multiplié l'année dernière les décorations et les récompenses à l'occasion de la bataille d'Isly et des bombardements de Tanger et de Mogador. Nous espérons bien qu'on n'oubliera pas les douze braves qui ont échappé au massacre dont leurs frères d'armes ont été victimes. Leurs noms méritent d'être mis à l'ordre du jour de l'armée, et leur uniforme n'attendra sans doute pas longtemps la croix d'honneur.

Les résidents anglais à Buenos-Ayres ont fait une démarche auprès de M. Gore Ouseley pour savoir ce qu'ils avaient à craindre ou à espérer de la situation, relativement à leurs intérêts privés. M. Ouseley leur a fait connaître l'*ultimatum* adressé à Rosas et les mesures préparées pour le faire respecter. Il a ajouté que l'Angleterre et la France désavouent mutuellement et totalement tout projet d'acquisition territoriale sur la Plata.

A la fin de l'entrevue, la députation a demandé conseil à M. Ouseley sur la marche à suivre par les résidents anglais dans l'éventualité d'une interruption des relations diplomatiques avec le gouvernement.

M. Ouseley a répondu que l'interruption des relations diplomatiques n'impliquait pas nécessairement la guerre; mais qu'en tout cas il leur conseillait d'éviter toute manifestation irritante et toute occasion de dispute avec le peuple, d'obéir aux lois et règlements du pays, et de se reposer sur sa protection, sur celle de la loi internationale et sur la stipulation des traités, pour la sécurité de leurs personnes et de leurs biens.

M. Ouseley a terminé en disant que, lorsqu'il avait résolu de faire partir sa propre famille de Buenos Ayres, il avait regardé comme de son devoir d'offrir la même protection à ceux qui désiraient s'embarquer.

Le *Standard*, dans une lettre datée du 27 juillet, un jour plus tard que celles qui ont été publiées, fait connaître quelques conséquences postérieures de cette entrevue. Nous donnons sans commentaires, et sous toutes réserves, cette lettre, qui ferait croire à des concessions de la part de Rosas :

« On écrit de Buenos-Ayres, 27 juillet :  
« La manière ferme dont les résidents se sont prononcés devant MM. Ouseley et Deffaudis semble avoir produit quelque effet. Les négociations ne sont pas tout-à-fait rompues. On dit que le gouvernement consent à faire retirer son armée et sa flotte de devant Montevideo, pourvu que les étrangers qui sont dans cette ville mettent bas les armes, que les officiers de marine anglais et français restent neutres, et que le peuple de la Banda-Orientale élise lui-même son président. Nous sommes tranquilles : la police est sur pied pour empêcher le désordre, et Rosas fait lui-même des patrouilles la nuit pour voir si les hommes de garde sont à leur poste. Les Anglais même ont tant de confiance dans le président, qu'aucun d'eux n'a accepté l'offre qui leur a été faite par le capitaine Hotham de les recevoir à bord du steamer.

« On n'est pas tranquille dans les provinces, car tous les étrangers arrivent ici de l'intérieur. La présence d'une force maritime aussi grande devant Buenos-Ayres a causé du mécontentement; de sorte que les officiers anglais, autrefois si populaires, sont reçus aujourd'hui très froidement. »

Le *Times* croit que les forces anglaises dans la Plata sont insuffisantes pour obtenir le résultat qu'on se propose. Son article contient quelques considérations sur les probabilités d'une guerre avec le gouvernement argentin.

« La liste des forces navales de France, d'Angleterre et du Brésil, dit le journal, concentrées actuellement dans la rivière de la Plata, n'est pas de nature à faire disparaître l'anxiété que nous avons déjà exprimée sur la situation des affaires de cette partie du monde. L'escadre française compte trois belles frégates de 60 canons. Toute sa force s'élève à 282 canons et 2,250 hommes, et malheureusement, au moment de l'arrivée de M. Gore Ouseley à Buenos-Ayres, lorsque, pour faire réussir la négociation, une démonstration puissante des forces sous ses ordres était indispensable, un pavillon du commandant anglais flottait sur le *Curaçao*, de 28 canons; toute l'escadre se composait de dix petits navires plus faits pour charger des esclaves sur la côte d'Afrique que pour réduire un tyran hardi et sans scrupule, maître de Buenos-Ayres et des deux rives de la Plata, mais il est étonnant que M. Ouseley n'ait pas été accompagné dans sa mission par deux vaisseaux de ligne de plus. Il ne convient pas du tout à la grandeur maritime de l'Angleterre d'entamer des négociations conjointes avec la France, tandis que l'escadre de l'Angleterre est dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis de celle de notre alliée. Il y a plus de six mois que l'on a dû discuter en Europe toutes les chances de cette affaire. Si Rosas (ce qui est très probable) oppose un système de résistance passive aux demandes et aux menaces des deux puissances en ce moment, il est évident qu'il n'a rien à craindre pendant plusieurs mois. Le blocus de la rive droite du fleuve, la nature et la force des bâtiments choisis pour ce service par les deux gouvernements, et notamment par notre amiralauté, indiqueraient qu'un blocus est tout ce à quoi on pense quant au présent. Cependant l'expérience du blocus français de 1839 et 1840 aurait dû apprendre qu'il faut des mesures plus énergiques pour faire entendre raison à Rosas.

« Le plus grand embarras du gouvernement de Buenos-Ayres, en cas de blocus du fleuve, serait la position de ce qu'on appelle la force auxiliaire sous les ordres d'Oribe, engagé maintenant sur le territoire de Montevideo. Les opérations de cette armée seraient inutiles. Ses approvisionnements seraient interceptés. On lui couperait la retraite. Montevideo serait délivré des périls de la guerre. Buenos-Ayres y serait exposé. Cependant, sous certains rapports, la présence de forces hostiles devant Buenos-Ayres serait moins formidable pour Rosas que pour tout autre état de l'Amérique du Sud, puisque tout son système de gouvernement est opposé au commerce étranger et aux relations extérieures : la guerre fortifierait plutôt qu'elle l'affaiblirait l'énergie de son administration intérieure.

« La *Gazette officielle* de Buenos-Ayres, tronquant et dénaturant les faits, et se livrant aux fictions les plus transparentes, trahit la méchanceté de sa cause. Il n'est pas vrai qu'Oribe soit le président de la république orientale; il n'a jamais été réélu depuis son abdication spontanée. Quoique Rivera n'ait pas combattu son rival dans une guerre irrégulière, il est certain que toute la population de la Banda orientale voit les agresseurs avec des sentiments de haine et de terreur.

« Dans des pays comme ceux de l'Amérique du Sud, les étrangers et leurs intérêts sont de la plus haute importance. Sans leur assistance, les plus beaux climats, les plus fertiles terres du monde, resteraient abandonnés aux bêtes sauvages et aux oiseaux de proie, ou aux gauchos des Pampas et de la race hybride provenant des Espagnols, des Indiens et des nègres. Assurément des étrangers qui s'établissent en de tels pays ont le droit d'être protégés dans leurs entreprises intelligentes et utiles. »

### On lit dans le *Patriote de la Meurthe* :

« Le 3<sup>e</sup> régiment de lanciers, qui a traversé notre ville, se rendant de Haguenau à Saint-Michel, nous a donné une triste idée de notre cavalerie. Nous avons vu cinq petits escadrons formés en grande partie de chevaux peu propres à la selle. Ce qui ne nous a pas moins étonnés, c'est le mauvais état de ces chevaux. Il y a long-temps qu'on se plaint de l'insuffisance de la ration : l'état de maigreur dans lequel se trouvent généralement tous les chevaux du 3<sup>e</sup> chasseurs semble justifier ces plaintes; cependant le budget de la guerre se monte à plus de 300 millions, et, avec cet immense crédit, nous ne parvenons qu'à entretenir une cavalerie incomplète et hors d'état de pouvoir se maintenir en campagne.

« Puisque le système est décidé à rester dans son humble position, nous n'avons pas plus besoin, il est vrai, d'entretenir en bon état notre cavalerie que nos vaisseaux; mais au moins qu'on laisse dans la poche des contribuables les millions que des députés trop complaisants votent chaque année pour ces deux objets, sans paraître trop se soucier de savoir ce qu'ils deviennent. »

La *Démocratie Pacifique* croit pouvoir affirmer que le ministère prépare une expédition contre Madagascar, ou du moins qu'il y songe; elle ajoute qu'il n'est pas vrai qu'on ait pensé à faire cette expédition avec le concours de l'Angleterre.

La station navale de Bourbon se compose seulement aujourd'hui de trois corvettes, dont deux de second rang, savoir : le *Berceau*, de 30 canons; le *Ducouëdic* et le *Volligeur*, de 20 canons; de deux corvettes de charge, l'*Egérie* et l'*Oise*; de trois petites gabarres, la *Prudente*, la *Zélée* et la *Sarcelle*, et du bateau à vapeur de 160 chevaux le *Crocodile*. Les trois premiers de ces bâtiments sont les seuls capables d'une action énergique; les autres ne sont armés qu'en flûte, et pourraient, à la vérité, être employés à un service de transport, si la colonie avait sous la main des troupes en nombre suffisant. Mais ce ne sont pas les faibles garnisons de Bourbon et de Mayotte qui pourraient fournir des détachements capables d'appuyer une opération de quelque importance, et les 70 canons des trois corvettes ne présentent pas une force suffisante pour assurer les résultats.

Il est donc important que nos ports de mer se préparent à l'en-

autour de la souple taille de Flora. Celle-ci, se reculant d'un bond, porta la main à sa ceinture et, dit, en agitant les doigts autour d'un morceau d'ivoire qui fit à Ernest l'effet du manche d'un élégant poignard :

— Votre sonnet aurait-il menti? Vous m'y juriez le respect et l'amour le plus tendre.

— Mais, ma douce amie, dit Ernest qui se servit du mot *douce* par antiphrase, comme faisaient les Grecs à l'égard des Euménides, où avez-vous vu que je voulais vous offenser?

— Monsieur Ernest, dit la fille des deux péninsules, nous sommes allés trop loin pour que je n'exige pas de vous le serment de me choisir devant Dieu et les hommes pour votre femme; ainsi, j'attends ce serment.

Et les doigts de Flora s'agitèrent autour du morceau d'ivoire.

— Mais, ma charmante Flora, dit Ernest, qui êtes-vous?

— Ce que je suis?... Mon père, après avoir été cornet à piston à Barcelone fut timbalier au théâtre de Marseille. Ma mère a été un des premiers sujets de la troupe de M<sup>me</sup> Saqui; elle se cassa malheureusement la jambe à Sinigaglia; mais le *marquis de Ripetta* lui a assurée une pension viagère de mille écus dont la moitié est réversible sur ma tête. Voilà ce que je suis. Mon père s'appelait don Martinez, et ma mère se nomme Catarina Popetta. Elle a cent sonnets où le marquis de Ripetta fait toujours rimer son nom avec Popetta.

— Où diable me suis-je fourré! se dit Ernest le calculateur. Dissimulons. — Allons! allons! je vois que vous êtes une délicieuse enfant d'artistes, dit-il tout haut : je suis servi à souhai par le hasard. Flora, vous êtes, vous aussi, née de mes rêves; c'est avec vous que je veux suivre le chemin où brille le soleil d'amour. Oui, vous serez ma femme.

Si Ernest n'avait pu eu un cœur de glace, il serait tombé dans la plus douce des extases; car, rassurée par ces paroles hypocrites qu'Ernest prononça sans détacher les yeux du morceau d'ivoire, Flora eut cette tendresse de regard, cette ivresse de paroles que l'Italie et l'Espagne versent seules dans les yeux et sur les bouches de leurs femmes. La fille d'une balerine était tout amour, tout délire. Sa main serrait la main d'Ernest, et ses beaux cheveux touchaient le front et les joues de ce commis stupéfait, qui cherchait à déguiser son malaise par la sonorité et la répétition de ses gros soupirs.

— Ma foi, tant pis! dit Ernest quand il eut quitté Flora; j'en serai quitte pour ne plus la revoir.

Et le ne passa plus dans la rue de Flora.

Le dimanche suivant, tandis qu'Ernest lisait à son oncle les sept psaumes de la pénitence, et qu'il se frappait la poitrine au *Miserere*, on souleva rudement le marteau de la porte d'entrée. Nanon, interrompue dans la confection d'un de ses plats fantastiques, vint ouvrir, et vit deux femmes, l'une vieille, ridée, en toilette extravagante, et l'autre jeune, belle et timide, et vêtue avec autant d'élégance que de simplicité. La vieille femme, rejetant en arrière, par un brusque mouvement de tête, une plume d'une aune qui ombrageait un chapeau horriblement fané, demanda d'une voix de rogomme si M. Noblet était visible. Nanon répondit qu'elle allait les présenter à M. Noblet, qui récitait avec son neveu les sept psaumes de la pénitence.

— Oh! il en diablement besoin ce neveu, dit la dame à la longue plume, des sept psaumes de la pénitence.

Noblet et Ernest étaient à genoux devant la cheminée, quand M<sup>me</sup> Catarina Popetta Martin et M<sup>lle</sup> Flora entrèrent dans le salon du vieux rentier. Le lecteur a deviné que ces deux femmes étaient Popetta et sa fille Flora.

— Vous voilà, beau diseur de patenôtres! s'écria la vieille, en lançant un regard foudroyant à Ernest, qui prit une couleur de fantôme. Noble se leva, et, saluant les deux dames, s'enquit du motif de leur visite.

— Voici, dit impétueusement la vieille sauteuse de corde. Monsieur qui est là, et elle désigna Ernest, qui mordait son mouchoir par contenance, à presque débauché ma fille; il lui a promis le mariage, et depuis le jour de son serment, il n'est plus venu chez nous.

— Moi, madame! dit Ernest.

— Qu'entends-je! s'écria Noblet; monsieur mon neveu est un débauché, lui, lui! oh! c'est impossible! Que sont ces femmes-là, Ernest? dit-il en se tournant vers son neveu.

— Ces femmes? ces dames?

— Oui, répondez.

— Eh bien! tout cela n'est pas grand-chose.

— Pas grand-chose, insolent! s'écria la Popetta. J'ai été, monsieur No-

blet, telle que vous me voyez, le premier sujet de la troupe de M<sup>me</sup> Saqui; je faisais sur la corde des choses inouïes; j'y dansais sur un pied, sur le pied que je me suis cassé à Sinigaglia. Ah! monsieur, sans cet accident, je déjeunais avec M<sup>me</sup> Saqui, je devenais la première danseuse de corde du monde. Mon mari, le père de cette pauvre enfant, a été un des premiers cornets à piston de Barcelonne, et il est mort timbalier à Marseille. Oh! quel honneur! J'ai cette belle enfant pour tout bien, et ce monsieur a bien voulu la déshonorer.

Noblet était hors de lui. Avec quelles femmes, pensait-il, s'est commis ce Tartuffe? Avec des sauteuses de corde, avec la fille d'un cornet à piston! Il croyait faire un rêve affreux.

— Mais enfin qu'a fait mon neveu? dit-il; qu'a-t-il fait?

— Lisez, lisez.

Et Flora remit à Noblet le sonnet d'Ernest.

— Oui, dit Noblet, c'est bien son écriture, c'est bien votre écriture, suppôt de Satan! Ah! mon Dieu! c'est signé!

Sonnet à M<sup>lle</sup> Flora Martin.

— Ce sont mes noms, Monsieur, dit Flora.

— Misérable! sors d'ici! s'écria Noblet, le poing dans la figure bouleversée d'Ernest.

— Mon oncle!

— Je te...

— Mon oncle!

— Je te déshérite!

Et Noblet, au comble de l'exaspération, poussa son neveu par les épaules hors du salon et lui fit défendre par Nanon de se montrer encore à ses yeux. Ernest se fit faire, le lendemain, une sorte de coiffe de mailles; il vit maintenant des petits appointements que lui donne le fabricant de chapeaux, et s'attend toujours à recevoir un coup de poignard. Ainsi, de tous ses rêves poétiques il ne lui est plus resté que l'avantage de porter une espèce de cuirasse, ce qui lui attire de tous ses amis des compliments sur son emboupoint, ce qui aussi le fait horriblement suer pendant l'été.

N.... (Sémaphore.)

les forces nécessaires à l'expédition que les derniers événements de Tamatave nous font un devoir d'envoyer à Madagascar le plus tôt possible.

du débat qui eut lieu à l'occasion de la substitution d'une couronne royale au coq gaulois sur le schako de nos soldats, M. le général Subervic, qui avait soulevé cette question, déclara qu'il savait que le changement ne devait pas se borner là, et que, quelque déplorable qu'il fût déjà, on songeait à lui donner un caractère encore plus fâcheux en y ajoutant des fleurs-de-lys. Là-dessus, M. le général Soult répondit nettement que l'honorable membre était mal informé, que jamais il n'avait été question de fleurs-de-lys, et, sur cette déclaration, le centre passa outre. Il paraît que les paroles de M. le ministre de la guerre n'étaient que médiocrement sincères, et que cette pensée rétrograde, qu'on avait honte d'avouer, était cependant réelle. Aujourd'hui, en effet, dans l'intervalle de la session, et alors qu'on n'a pas à craindre de gênantes interpellations, on veut mettre à exécution ce triste projet. Voici ce qu'on écrit de Besançon au *Franc-Comtois* :

« Dimanche dernier, nous avons vu arriver sur la place Saint-Pierre un bataillon du 68<sup>e</sup> de ligne, venant de Nancy pour aller tenir garnison à Grenoble, et grande a été notre surprise lorsque nos regards se sont portés sur le drapeau du régiment, dont la croix était fleurdelysée comme aux beaux jours de la Restauration. Oui, nous avons vu, de nos propres yeux vu, ce qui s'appelle vu, de très apparentes fleurs-de-lys placées au-dessous du coq gaulois, qui, certes, a dû se trouver fort étonné de se voir accouplé aux insignes foudroyés par le glorieux canon de juillet 1830. Nous en avons fait la remarque à quelques soldats de ce bataillon, qui nous ont répondu en souriant que depuis un certain temps ils étaient habitués à être spectateurs impossibles des choses les plus extraordinaires, et que probablement ils étaient appelés à en voir encore bien d'autres. »

Ainsi, jusqu'au bout, on veut se faire une quasi-restauration, ou à peu près, de légitimité, avec les oripeaux qu'on a trouvés dans les bagages de la branche aînée. Des conquêtes morales de la révolution de juillet, il y a long-temps qu'on n'en parle plus : on en a eu lentement raison; mais ce n'est pas assez, et on veut aujourd'hui effacer jusqu'aux souvenirs matériels de cette grande époque, on revient enfin à ces fleurs-de-lys brisées dans un jour de légitime colère. Soyez sûrs qu'aujourd'hui, si la fameuse question du *quoique* et du *parce* que se renouvelait, ce serait le dernier qu'on adopterait et qu'on défendrait.

Nous recevons la lettre suivante; nous serons heureux si son insertion provoque les mesures commandées par la prudence.

« Lyon, le 7 octobre 1845.

» Monsieur le rédacteur,

Je viens vous prier de donner publicité, par la voie de votre journal, aux réflexions suivantes :

« Tout le monde sait que le Jardin-des-Plantes de Lyon est un lieu de plaisance où le public afflue dans la belle saison; les ombrages, les parfums des fleurs font de ce beau site un séjour plein de charmes. Ce n'est donc pas seulement un lieu d'études scientifiques,

un livre ouvert aux recherches du botaniste ou du médecin. Considéré sous ce dernier point de vue, on peut dire que le Jardin-des-Plantes s'est amélioré dans ces dernières années. Quelques parties qui y étaient en souffrance ont enfin attiré l'attention du directeur et reçu les soins particuliers qu'elles réclamaient. Cependant une

se affecte péniblement la vue de ceux qui ne sont pas étrangers à la connaissance des végétaux, quand ils parcourent attentivement des yeux la plate bande réservée à la culture des plantes

médicinales; là, parmi d'autres espèces vénéneuses, on remarque surtout le *rhus toxicodendron*, dont toutes les propriétés énergiques ne sont pas suffisamment indiquées par son étiquette propre. Peu

de personnes savent que cette plante, originaire de l'Amérique septentrionale, n'agit pas seulement à l'intérieur comme puissance toxique, mais dans son action sur la peau a aussi de dangereux effets : témoin ce malheureux jardinier qui, il y a quelques années, avait à tailler des arbres au Jardin-des-Plantes de notre ville.

Comme il ne les connaissait pas tous, on lui avait expressément recommandé de n'attaquer qu'avec beaucoup de précautions le *rhus*

vénéneux; mais lui, ne tenant aucun compte de ce sage avertissement, se met à prendre à pleines mains les rameaux de cette

plante; puis, dans son incrédule ignorance, il se donne des airs de triomphe. Hélas! il paya bien cherement sa téméraire indocilité.

Et, pour ce fait, atteint d'une gale violente qui le faisait horriblement souffrir, et contre laquelle durent échouer les traitements étonnants des médecins.

Lorsque je revois ce *sumac*, vulgairement connu sous le nom de *arbre à gale*, c'est toujours avec le souvenir de cet accident; je puis me défendre en même temps de la crainte qu'un semblable

châtiment ne se renouvelle, car cet arbrisseau assez touffu ne me paraît pas placé de manière à être tout-à-fait inaccessible aux promeneurs du jardin. Au contraire, il est bien souvent, par ses développements, à la portée de leurs mains, malgré la barrière de

qu'on supposerait devoir s'y opposer.

Dans l'allée fort large dont cette plante est voisine stationnent

habituellement des groupes d'enfants qui viennent y prendre leurs

plaisirs. Avec la hardiesse qui est naturelle à leur âge, il peut arriver

qu'ils pénètrent jusqu'à la plante-poison par la barrière qui maintient cet endroit de quatre barreaux de fer remplacés seulement

par deux barreaux de bois. De là à saisir des branches, à effeuiller

les rameaux, la pente est glissante; de là aussi à une maladie que l'on conçoit qu'il n'y a pas loin.

C'est assez montrer par ces réflexions que la prudence fait un devoir de transplanter au plus tôt ce dangereux végétal en un lieu

convenable, en sorte qu'il soit entièrement hors de l'atteinte des passants.

Le digne et estimable directeur du Jardin-des-Plantes comprendra facilement les motifs qui déterminent la publication de ces observations sérieuses. J'ai voulu tout d'abord signaler au public un danger dont il a présentement à se garantir, et, en second lieu, suggérer à qui de droit la pensée de le faire disparaître incessamment.

« Agrérez, etc.,  
M., botaniste. »

Nous recevons de la société de médecine la lettre suivante :

« Lyon, le 7 octobre 1845.

» Monsieur le rédacteur,

La société de médecine de Lyon me charge de vous prier d'insérer dans votre plus prochain numéro la réclamation suivante :

« Depuis plusieurs mois des affiches placardées sur les murs de la ville annoncent la découverte d'une source prétendue minérale

le faubourg Saint-Clair, en ajoutant que les vertus thérapeutiques de ses eaux ont été reconnues et leur usage approuvé par la

société de médecine de Lyon.

Cette annonce est plus qu'inexacte. La société de médecine n'a appelé ni officieusement ni officiellement à donner son avis sur la valeur curative de ces eaux, qu'elle n'a pas analysées ni ex-

périmentées; elle ne peut donc pas tolérer que l'on trompe le public en affichant une autorisation qu'elle n'a pas donnée.

» Agrérez, etc.

ROUGIER. »

### Chronique.

Dimanche soir, sur les neuf heures, le nommé Rochette, employé dans les moulins à vapeur, à la gare de Vaise, s'est noyé. Lundi matin, son chef, ne le voyant pas à l'ouvrage, l'envoya demander chez lui. Sa femme répondit qu'il n'avait pas couché à la maison. Après quelques recherches, on trouva la casquette de Rochette sur la digue, et l'on vit des traces qui semblaient indiquer que quelqu'un avait dû glisser et tomber à l'eau. En effet, quelques heures après, et à peu de distance de là, on trouva le corps de cet infortuné, tenant encore sa pipe dans une de ses mains.

— Un ouvrier tailleur de pierres s'est suicidé à Vaise ces jours derniers. Ce malheureux a eu le courage de s'étrangler de ses propres mains en se serrant violemment le cou avec une corde.

— Nous avons été induits en erreur en annonçant la destitution de M. le commissaire de police de Vaise.

— Le nommé Chanrion, huissier à Beaujeu, faisant le trajet de cet endroit à Lyon, avait déposé visiblement sur sa voiture un sac contenant 2,585 fr. A son arrivée à Lyon, ce sac avait disparu. On n'a pu encore découvrir l'auteur de cette soustraction.

— On nous écrit de Tarare :

« Le 1<sup>er</sup> octobre était pour notre ville un véritable jour de fête. C'est dans la soirée qu'aux termes du traité passé avec la mairie, Tarare devait être éclairé par le gaz. Le concessionnaire a scrupuleusement tenu parole, et, à six heures du soir, la ville était presque illuminée. La foule s'est aussitôt répandue dans les rues, s'extasiant sur l'éclat et la blancheur de la lumière, et disant, dans sa naïveté, qu'il était impossible d'avoir un plus beau jour. »

— M. Galerne, chef de la police de sûreté de Lyon, prie les personnes au préjudice de qui des vols seraient commis de vouloir bien, pour faciliter les recherches, faire en son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, une déclaration de ces vols, outre celle qu'elles doivent faire, bien entendu, au bureau du commissaire de police de leur quartier.

— Les lits mécaniques de M. Mercier, auxquels nous avons consacré un article dans notre numéro du 5 octobre, sont visibles chez l'inventeur, rue de Bellière, n° 6, quartier Saint-Jean, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

— On lit dans le *Journal de l'Ain* du 6 octobre :

« Une pluie qui rappelle celle des inondations n'a cessé de tomber pendant toute la journée d'hier. Une des voitures de Lyon a été assaillie au-delà de Lent par un violent orage mêlé de tonnerre, qui a retardé son arrivée de plusieurs heures. Les chevaux ont été renversés par une détonation électrique, et la voiture jetée sur les côtés de la route, sans qu'il en soit résulté cependant aucun accident.

» Ce matin, presque toutes les rivières sont débordées et couvrent les prairies situées dans leur bassin. »

— Une boulangère de Saint-Laurent-de-l'Ain et sa petite fille sont mortes empoisonnées, la nuit dernière, par suite d'une funeste erreur. On prétend qu'en apprêtant le repas de la veille, cette malheureuse femme a employé, au lieu de sel, de l'arsenic qu'elle s'était procuré pour détruire les rats.

— Le dernier numéro du *Journal de Médecine de Lyon* contient les articles suivants :

1<sup>o</sup> De la Constipation par inertie des intestins et de son traitement; par M. le docteur Teissier.

2<sup>o</sup> Des Frictions avec la pommade hydriodotée dans le lombago; par M. le docteur Ebrard, de Bourg.

3<sup>o</sup> Compte-rendu de la pratique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu de Lyon pendant six années, 1838 à 1843, etc.; par M. le docteur J.-E. Pétrequin, chirurgien en chef.

4<sup>o</sup> Analyse du *Traité pratique des Maladies de l'enfance*, etc.; par M. le docteur F. Barrier, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

### Spectacles du 8 octobre.

GRAND-THÉÂTRE. — La Paix et la Guerre, comédie. — La Pie Volante, opéra. — Les Meuniers, ballet.

CÉLESTINS. — La Dame de Saint-Tropez, drame. — La Gardeuse de Dindons, vaudeville.

### BULLETIN DES SOIES.

La vente des soies a été assez calme, pendant la semaine écoulée, sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche. Cela tient au ralentissement de la fabrique de Lyon. Ce temps d'arrêt ne peut être que passager.

Vendredi dernier, à Romans, les transactions ont eu lieu aux mêmes prix que ceux de notre précédent bulletin.

A Joyeuse et à Aubenas, les acheteurs étaient peu nombreux aux marchés de mercredi et samedi.

Voici la cote des prix :

Soies fines, le demi-kilog., 32 f. 80 c., 33 f., 33 f. 50 c. et 33 f. 85 c.

Soies ordinaires, 29 f., 29 f. 50 c., 30 f., 30 f. 50 c. et 31 f. 50 c. Les propriétaires qui ont de la soie qualité supérieure ne veulent pas la céder à moins de 34 f. et 34 f. 50 c. le demi-kilog.

A Avignon, les grèges, filatures de premier ordre, continuent à s'enlever à des prix très élevés; il est probable que si les prix ne font pas de nouveaux progrès, ils se maintiendront long-temps.

Il s'est vendu, la semaine dernière, quelques balles de France, deux bouts, en soie d'achat de Provence, dans les prix de 67 f. à 68 f. 50 c. le kilog. pour les 25/30 d.

Au dernier marché de Cavaillon, les transactions ont été peu actives, les prix parfaitement soutenus.

A Nîmes, les ventes en soies ont été la semaine dernière très actives et les prix soutenus. Les 5/6 coc. filature premier ordre 68 à 70 f. le kilog. Le numéro de la condition publique s'est élevé le mois passé à 104.

A Lyon, l'état de la fabrique de soieries semble se ralentir depuis quelques jours. Les articles façonnés ne sont presque plus offerts aux fabricants qu'avec réserve. L'article uni ne peut continuer que sur de nouvelles commandes, la soie étant depuis quelque temps d'une cherté excessive. Les velours ont beaucoup baissé; un grand nombre d'ouvriers cherchent des métiers. On pense néanmoins que d'ici à quelques jours les nouvelles seront un peu plus favorables.

A Marseille, il y a toujours une grande fermeté sur cet article qui a eu cette dernière semaine un débouché assez important surtout pour les qualités fermes. Aucun arrivage n'est venu augmenter le dépôt qui se compose d'environ 1,200 balles de toutes provenances.

La consommation a été de :

9 balles Salonique, 26 à 29 f. le demi-kilogramme.

16 balles Brousse L. G., 19 à 20 f.

7 balles Espagne, 24 f.

7 balles Mestoup L. G., 21 à 22 f.

22 balles Baruthine, 12 f. 50 c. à 15 f.

2 balles Syrie fine, 28 f. 50 c.

27 balles Selli, 21 à 21 f. 50 c.

2 balles Payembo, 15 f. 50 c.

5 balles Antioche, 11 f. 50 c. à 17 f.

44 balles Perse, 17 f.

(*Courrier de la Drôme.*)

### Nouvelles Étrangères.

#### RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 23 septembre :

« L'empereur et le czarévitch, après avoir pris congé de l'impératrice, se sont rendus à Bobruisk, où l'armée a été passée en revue. Ils ont ensuite visité les arsenaux et les travaux de fortifications. Le 12 septembre, ils sont retournés à Saint-Petersbourg.

» Le dernier rapport du prince Woronzoff contient ce qui suit :

« Maintenant que les troupes se sont reposées et remises des fatigues de la guerre offensive contre les montagnards, toutes les mesures sont prises pour préparer la seconde période de la campagne actuelle du Caucase et fortifier tout ce qui se trouve déjà en notre possession. Dans les contrées occupées par nos troupes, il règne une tranquillité parfaite. L'ennemi ne montre aucune intention de nous inquiéter. Un des commandants des corps détachés et auxiliaires, le lieutenant général Schwarz, a livré le 12 août un nouveau combat aux ennemis et remporté des avantages brillants. (Nous devons faire observer avec une grande satisfaction que depuis la bataille de Dargo les Circassiens ne sont plus appelés, comme autrefois, *brigands* par les autorités russes, mais *montagnards* et ennemis. C'est un progrès.)

» Ce détachement, après avoir châtié la commune de Tasch, l'une des plus obstinées de la montagne, s'est avancé vers les communes d'Anzuch et de Kaputschin. Anzuch, comptant sur le secours du chef Hadschi Murat, qui, à la tête d'une force considérable, se trouvait tout près, refusa d'abord de se soumettre au général Schwarz. Kaputschin gardait une attitude douteuse. L'avant-garde du corps du général Schwarz, en s'approchant des frontières d'Anzuch, trouva les montagnards qui environnent cette commune occupées par l'ennemi, qui s'est mis aussitôt à rouler des pierres sur les troupes russes qui se trouvaient à la portée de ses coups. Après une attaque vigoureuse, les montagnards furent forcés dans leurs positions, et ne purent se maintenir que sur une seule montagne qui paraissait presque inhabitable. Mais, le lendemain, cette montagne et quatre autres retranchements ont été pris par nos troupes après un combat des plus acharnés.

Les montagnards ont fui vers leurs habitations, toujours poursuivis par les soldats russes. Un autre détachement de l'ennemi, fort de 3,000 hommes et occupant un endroit très bien fortifié, n'a pas pu long-temps s'y maintenir; il a été contraint de l'abandonner après avoir laissé 100 morts sur le champ de bataille.

Les Russes ont perdu un officier supérieur, 9 soldats tués, 27 blessés; 16 ont reçu des contusions : en tout, 57 hommes mis hors de combat.

» Cette expédition est des 11 et 12 du mois d'août, postérieure à la prise de Dargo de vingt-quatre jours. Nous devons faire remarquer que les montagnards contre lesquels le général Schwarz a obtenu un si facile succès se trouvaient sans chefs très influents et capables, et sont moins belliqueux que les insurgés commandés par Schamyl.

#### ESPAGNE.

On se rappelle que le colonel Rengifo, accusé de participation à un complot contre l'état, fut condamné à mort au mois de décembre dernier et plus tard gracié par la reine. Ces jours-ci, le conseil de guerre de Madrid s'est de nouveau réuni à l'effet de juger les individus qui se trouvaient impliqués dans la même affaire :

les nommés Pedro Garcia et Manuel Arilla ont été condamnés à dix ans de présides, Garcia Maiz à huit ans, Juan Castells et Juan Guillaume à quatre années de bannissement aux îles Baléares.

D'après le même jugement, le poète Asquerino, jeune homme d'un grand mérite, ne pourra de quatre années résider dans aucun chef-lieu de province, et un de ses compagnons d'infortune, Garcia Almendra, a été confiné pour deux ans au lieu de sa naissance, sans qu'il lui soit permis de le quitter sous quelque prétexte que ce soit.

Le conseil ne s'est pas cependant montré aussi sévère à l'égard de quelques autres prévenus; il a prononcé l'acquiescement de Gabriel Talavera, Fernando Regidor et N. Aborca qui ont été mis immédiatement en liberté.

— Les élections municipales doivent très prochainement avoir lieu en Espagne. Comme les progressistes de Madrid étaient indécis sur la conduite qu'ils avaient à tenir dans cette circonstance, une foule d'électeurs ont jugé convenable d'avoir une réunion préparatoire où toutes les difficultés de la situation seraient exposées.

L'assemblée était partagée en deux camps : les uns étaient d'avis qu'on ne prit aucune part au scrutin; les autres soutenaient, au contraire, qu'il fallait suivre le système partant où il offrirait le combat. C'est cette dernière opinion qui a prévalu. La majorité a décidé que, quelque antipathie que lui inspirât le gouvernement actuel, on devait lui disputer à outrance le terrain électoral, alors même qu'on aurait la certitude de succomber dans la lutte.

— L'*Espectador* rapporte une pièce extrêmement curieuse : c'est une pétition en faveur du rétablissement de l'inquisition qui fut adressée en 1823 au gouvernement espagnol par la régence d'Urgel. Au nombre des signatures figure celle du général Breton, le capitaine général actuel de la Catalogne.

— L'escadre sous les ordres de M. le contre-amiral Parsoval-Deschènes, qui avait fait escale aux îles Baléares, devait quitter la baie de Palma le 27 du mois dernier. Quelques jours auparavant, M. le baron Vincent, tout récemment nommé au poste de consul, avait donné aux officiers de l'escadre une fête brillante, à laquelle assistaient en grand uniforme les généraux Tacon, Pastor, Velasco, Coway et Cotoner, les brigadiers Montano, Balbiani et Conway, ainsi qu'une foule de personnes de distinction. Dans toutes les salles les couleurs nationales de la France étaient unies à celles de l'Espagne, comme pour exprimer l'accord et l'amitié qui existent entre les deux peuples.

— M. Thiers a quitté Séville le 24 septembre. Il s'est embarqué sur le bateau à vapeur espagnol *Trajano*, qui doit le transporter à Cadix et ensuite à Lisbonne.

#### AMÉRIQUE DU SUD.

Une lettre de Buenos-Ayres, en date du 13 juillet, contient ce qui suit :

« Le général Paz est entré dans la province d'Entrerrios de Corrientes, son armée marchant en trois divisions. Le général Lopez a surpris à minuit l'armée de Rosas, commandée par le général Echagua et le colonel Santa-Catona, dans la ville de Santa-Fé. L'armée de Rosas a été battue. Echagua et Santa-Catona n'ont pu que difficilement s'échapper.

» Ce fait est important, parce qu'il isole Oribe dans la Banda-Orientale. On le connaissait à Buenos-Ayres, mais le *British-Packet* n'en dit pas un mot. La populace attachée à Rosas avait crié : Mort aux Anglais et aux Français ! » (Standard.)

— On a reçu de Londres plusieurs numéros du *British-Packet*, journal anglais qui s'imprime à Buenos-Ayres; les nouvelles qu'ils contiennent vont jusqu'au 26 juillet et confirment implicitement ce qui a déjà transpiré du refus de Rosas et de ses conséquences, car on y lit que le capitaine Charles Hotham, commandant la frégate à vapeur britannique *Gorgon*, stationnée à Buenos-Ayres, a fait afficher, le 24 juillet, dans le club des négociants anglais de cette ville, un avis portant que ceux de ces résidents qui voudront se mettre en sûreté avec leurs effets trouveront un refuge à bord des navires marchands anglais à l'ancre dans le port, qui ont reçu des instructions en conséquence.

— On a reçu à Falmouth des nouvelles de Buenos-Ayres du 26 juillet, date correspondante à celle des avis qui nous sont parvenus par la voie des Etats-Unis. Ces nouvelles ne font nulle mention des mesures décisives du départ des ministres de France et d'Angleterre et de la capture de la flotte argentine; elles disent seulement que le délai fixé par l'*ultimatum* signifié à Rosas expirait le 31 juillet, et que l'on était encore dans l'attente du résultat.

De cette contradiction entre des avis qui portent la même date il faudrait conclure ou que les rapports arrivés aux Etats-Unis sont controuvés, ou bien qu'ils sont, en effet, postérieurs à la date sous laquelle ils ont été donnés.

### Nouvelles diverses.

Nous remarquons que depuis quelque temps la signature de M. Boutmy ne figure plus au bas de la *Presse* en qualité de gérant de cette feuille. Au risque de paraître indiscrets, nous prendrons la liberté de demander pourquoi M. Emile de Girardin a cru devoir substituer son nom à celui de son associé.

— Dans les premiers jours de septembre, 40 nègres de la commune de Sainte-Rose (Antilles) se sont évadés pendant la nuit. A la date du 10, on n'avait pu encore les rejoindre. On croit qu'ils

auront pu se diriger sur Antigua. C'est la seconde fois depuis peu qu'un pareil événement se produit dans cette commune.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le magnifique succès qui a accueilli, à leur publication, les Études mélodiques et progressives de J. CACCOSE pour le piano, vient d'encourager l'auteur à en faire paraître un nouveau livre, sous le titre de : **Quinze Études de genre et d'expression**, d'une moyenne difficulté. Nous ne pouvons que féliciter le compositeur d'avoir si bien atteint le double but qu'il s'était proposé; car non seulement elles sont excellentes pour le travail des doigts, mais encore chacune de ces études est un délicieux petit morceau de salon, rempli de charme et de mélodie. Approuvées et recommandées par MM. ADAM, F. KALKBRENNER et ZIMMERMANN, n'est-ce pas en faire le plus brillant éloge?

ALEX. GRUS, éditeur de musique, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, vis-à-vis le Gymnase.

### Bulletin de la Bourse de Paris du 6 octobre 1845.

La reprise sur les chemins de fer est sérieuse; toutes ces valeurs sont en train de regagner le terrain qu'elles ont perdu dans les dernières bourses, et la hausse est presque générale. Ouvert à 815 f., le chemin du Nord a fermé à 820 f. très ferme et très demandé.

Trois pour cent.....	85 53	Obligations de Paris.....	1402 50
Quatre pour cent.....	108 50	<b>CHEMINS DE FER.</b>	
Quatre et demi pour cent.	113 »	Saint-Germain.....	1115 »
Cinq pour cent.....	118 05	Versailles (rive droite)...	547 50
Emprunt de 1844.....	» »	— (rive gauche) ..	567 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge..	» »	Paris à Orléans.....	1230 »
Cinq pour cent belge....	103 1/2	Paris à Rouen.....	1075 »
Cinq pour cent napolitain.	» »	Rouen au Havre.....	890 »
Récépissés Rostchild... ..	101 10	Avignon à Marseille.....	1045 »
Cinq pour cent romain... ..	105 1/2	Strasbourg à Bâle.....	285 75
Cinq pour cent portugais..	» »	Orléans à Bordeaux.....	700 »
Trois pour cent espagnol.	» »	Orléans à Vierzon.....	» »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	» »	Amiens à Boulogne.....	640 »
Banque de France.....	3585 »	Bordeaux à la Teste.....	210 »
Comptoir Ganneron.....	1135 »	Montereau à Troyes.....	525 »
Banque belge.....	750 »	Chemin du Nord.....	820 »
Caisse Lafitte.....	1145 »	Fampoux à Hazebrouck..	535 »

Sous le titre de **GUERRE A L'ÉGOÏSME!** il vient de paraître une brochure de 50 pages que nous recommandons à nos lecteurs.—On la trouve chez les principaux libraires, et chez l'auteur, médecin, rue du Plat, n. 3.—Prix : 1 f. 50 c.

Tant de personnes se plaignent de maux de nerfs, de digestions pénibles, que nous ne saurions trop recommander un livre intitulé : **Maux de nerfs, crises, convulsions, mauvaises digestions, guéris**, etc., vol. in-8° de 160 pages.—Prix : 1 f. 50 c.—Chez M. Savy, libraire, place Bellecour, 14; M. Midan, libraire, rue Lafont, 4, et chez l'auteur, médecin-consultant, rue Quatre-Chapeaux, 12.

Plus de cent guérisons mentionnées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement. Consultations de dix heures à trois heures.

### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 8 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	1042 50	»	1042 50	1045
Paris à Orléans.. prime.....	»	»	1250	1248 75	1252 50	»
Paris à Rouen... prime.....	»	»	1080	1075	»	»
Orléans à Vierzon. prime.....	»	»	1085	»	1090	»
Bordeaux à Orléans prime.....	»	»	780	780	780	780
Amiens à Boulogne prime.....	»	»	780	777 50	»	»
Strasbourg à Bâle. prime.....	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre... prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord. prime.....	825	825	»	»	»	»
	855	852 50	»	»	»	»

Etude de M. Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 29.

D'un jugement contradictoire rendu par le tribunal de commerce de Lyon le deux septembre mil huit cent quarante-cinq :

Entre M. Joseph-François Vachon-Imbert, ancien négociant à Lyon, où il demeure, rue Sainte-Catherine, d'une part ;

Le sieur Fleury Chevillard, teneur de livres, demeurant à Lyon, rue Lafont, ayant agi en qualité de syndic de la faillite Ferlat, Marguerat et Humbert, d'autre part ;

Et les mariés Jacques Carrier, ancien fondeur, et Marie-Catherine Rouge, sa femme, de lui séparée quant aux biens, sans profession, demeurant ensemble à Lyon, rue du Puits-d'Ainay, d'autre part ;

A été extrait ce qui suit :

« Le mémoire publié par les mariés Carrier-Rouge contre M. Vachon-Imbert sera-t-il déclaré injurieux et diffamatoire, et, comme tel, supprimé ? »

« Ordonnera-t-on l'insertion et l'affiche du jugement dans tous les journaux de Lyon aux frais des mariés Carrier ? »

Considérant que les mariés Carrier-Rouge ont fait paraître un mémoire imprimé contre Vachon-Imbert ;

Considérant que, quelles que soient les limites accordées, soit à la demande, soit à la défense, elles ne sauraient aller jusqu'à l'injure et la diffamation; que l'emploi de pareils moyens ne saurait être réprimé avec trop de sévérité par les tribunaux, auxquels seuls doit être réservé le droit de qualifier les actes des parties ;

Que rien, dans la cause, n'autorise les mariés Carrier-Rouge à prodiguer l'outrage à Vachon-Imbert ;

Qu'en publiant leur mémoire, ils ont cédé à un sentiment coupable et répréhensible ;

Que Vachon-Imbert a le droit d'attendre du tribunal une juste satisfaction ;

Par ces motifs, le tribunal prononce que le mémoire que les mariés Carrier-Rouge ont fait imprimer contre Vachon-Imbert, commençant par ces mots : *Engagés dans une société formée avec l'intervention des sieurs Ferlat, Marguerat et Humbert*, et finissant par ceux-ci : *Sous réserves de toutes autres actions, fins et conclusions*, est déclaré injurieux, diffamatoire et calomnieux, et, comme tel, supprimé ;

Qu'à titre de réparation, le présent jugement sera, mais seulement dans ses points relatifs à la question du mémoire, inséré, aux frais des mariés Carrier-Rouge, dans trois journaux de la localité, au choix de Vachon-Imbert.

Pour extrait : (5968) VIGNAT, avoué ayant pouvoir.

Etude de M. Rejaunier, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

ADJUDICATION AU SAMEDI 25 OCTOBRE 1845, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en suite de renvoi et de baisse de mise à prix.

## D'UNE MAISON

Située à Lyon. Elle prend son entrée sur la rue des Chartreux par l'allée de la maison portant le n° 55, par le perron, la cour et l'allée de la maison des héritiers Cachard.

Mise à prix réduite à quatre mille francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges ; (5117)

Pour les renseignements, s'adresser audit M. Rejaunier. (5117)

**AVIS.** On demande de suite un jeune homme de 14 à 15 ans pour être employé dans un bureau. (3730) S'adresser rue des Augustins, n. 11, au 1er.

Extrait d'un acte sous seing privé, daté du premier septembre mil huit cent quarante-cinq, et enregistré le vingt-cinq septembre, même année, par M. Sanson, receveur, qui a perçu les droits.

Il a été formé société en nom collectif entre MM. Royer père et fils, banquiers et commissionnaires de roulage; Gaspard Deleschamps, marchand de vin en gros et commissionnaire de roulage; Gautheron et Battier, commissionnaires de roulage; Abel Almelet neveu, commissionnaire de roulage, et Favre aîné, voiturier par eau, tous domiciliés à Chalon-sur-Saône, pour le commerce de transport par eau des marchandises de Chalon à Lyon, et pour la réception et la réexpédition des marchandises.

Cette société aura pour raison sociale : Royer, Deleschamps, Gautheron et Battier, Almelet et Co.

Sa durée sera de cinq ans, à partir du 1er octobre 1845; elle finira conséquemment le 1er octobre 1850.

Le fonds social est fixé à cent mille francs, fournis par cinquième par chacun des associés.

L'entreprise sera administrée en commun par les sociétaires; aucun d'eux n'aura la signature sociale.

La société s'interdit toute création ou émission de mandats, billets ou traites, toutes reconnaissances, actes ou écrits quelconques pouvant entraîner une obligation pour elle, quelque minime que soit leur importance, toutes ses opérations devant se traiter au comptant.

Si cependant il se contractait des engagements, ils ne seraient valables que dans le cas où ils seraient signés par tous les intéressés; cette clause est d'une rigueur absolue.

La perte du quart du fonds social donnera à chaque associé la faculté de se retirer de la société.

La liquidation de la société sera faite en commun lors de sa dissolution.

La présente société ne déroge en rien au commerce particulier des maisons contractantes, qui continueront de l'exercer pour leur compte personnel, comme avant, tout-à-fait en dehors de ladite société. (3729)

### VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS DÉCÈS,

## D'UN MOBILIER

Et d'une grande quantité de marchandises, lainage, soierie et coton, dépendant de la succession de M. Joseph Julien, négociant, rue Luizerne, 4, au premier étage.

Le vendredi dix octobre 1845 et jours suivants, à dix heures du matin, il sera procédé, au domicile sus indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers, tels que chaises, tables, glaces, lits garnis, linge de table et de lit, banquets, gants en peau, fleuret et soie, mouchoirs en crêpe et autres, gilets confectionnés, sacs à ouvrage, dominos, manteaux pour femme, divers coupons en soie pour robes et gilets, bas en laine et coton, trousseau à l'usage d'homme, etc.

Cette vente a lieu à la requête de M<sup>me</sup> veuve Julien, en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. (6489)

### Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges).— Elle se vend toujours par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (6352)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

### ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice; dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1er, à Lyon.— Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel, à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

## MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables.— Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime.— Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12.—Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timbalte-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n° 1.

### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

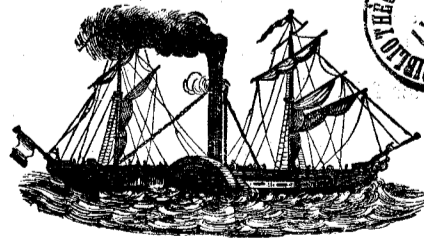
Le samedi onze du courant, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en garde-robe, tables, chaises, glace, mode, poêles, secrétaire, placard, batterie de cuisine, etc., etc. (4039)

## VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n° 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

Entreprise générale des Bateaux à vapeur l'ARON de Breittmayer aîné et Co, place de la Charité, 12, à Lyon.



## SERVICE SPÉCIAL DE VALENCE.

L'ARON partira tous les jours impairs du port de la Charité, à 11 heures du matin, et touchera, pour embarquer et débarquer, aux ports de Vienne, Condrieu, Bœuf, Serrières, Andance, Saint-Vallier, Tournon et Valence. (7340)

## AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux troyettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

## AVIS. Un jeune homme de 24 ans,

connaissant le commerce, et pouvant produire les meilleurs renseignements, désire trouver un emploi quelconque. S'adresser ou écrire aux initiales A. G., chez le concierge de la maison n. 3, cours de Broches, à la Guillotière. (105)

## GAZ DE GÈNES.

MM. les actionnaires de la compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Gènes sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu vendredi 10 courant, à une heure précise, aux bureaux de la compagnie, place Neuve-des-Carmes, n° 7, à l'entresol. (3728)

**A LOUER.** Force de vapeur de 1 à 4 chevaux, avec local propre pour une industrie. S'adresser rue d'Aguesseau, n. 2, quartier Combalot, à la Guillotière. (6746)

## TISANE SÈCHE, dite Poudre des Voyageurs.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante; d'une usage très commode, elle convient à tous ceux qui désirent se traiter en secret, ainsi qu'aux voyageurs.— Pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, n. 5, à Lyon. (6730)

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTENBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50. Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur, l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES. Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9115)

## FUMIGATIONS PECTORALES

de J. ESPIC, pharmac. à Bordeaux. Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHME, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc.—Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (8562)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulailière, 19.